Accès aux locaux

N°	de contrat /	avenant:	
----	--------------	----------	--

Fiche de renseignements à remettre pour chacune des personnes de la société prestataire exerçant une mission dans les locaux de Société Générale (France)

Afin de permettre à Société Générale¹/Client/Bénéficiaire² de se conformer à ses obligations légales, la Société Prestataire de Services doit, <u>pour chacune des personnes affectée à la réalisation de la prestation et dont la mission nécessite une intervention dans les locaux de Société Générale, communiquer les informations suivantes :</u>

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE PRESTATAIRE CONTRACTANTE				
Nom et forme juridique de la Société (1)	SOFTEAM CADEXTAN			
Nationalité de la Société	Française			
N° SIREN si société française Autre immatriculation si étrangère	RCS de Paris 352 649 339			
Adresse	21 avenue Victor Hugo 75016 PARIS			
Coordonnées d'un contact (2)	Marie-Eve HUMBERT • Ingénieur Commercial • SOFTEAM Cadextan • 21, avenue Victor Hugo, 75016 Paris, France Ligne directe +33 (0)1 44 71 80 92 • marie-eve.humbert@softeam.fr			

- (1) Précisez si indépendant
- (2) Merci de nous indiquer une seule personne, celle qui sera notre point d'entrée dans la société.

INFORMATIONS SUR L'INTERVENANT						
Période	Date de début de mission					
d'intervention	Date de fin de mission					
Civilité	□ Madame □	Monsieur				
Nom						
Prénom						
Date de naissance						
Nationalité						
Catégorie professionnelle	☐ Cadre ☐ Nor	cadre				
Statut	 □ Salarié de la Société contractant directement avec Société Générale □ Indépendant contractant directement avec Société Générale □ Salarié d'une Société sous-traitante ou indépendant en sous-traitance³ Nom de la Société sous-traitante : Forme juridique de la Société sous-traitante : Nationalité de la Société sous-traitante : Adresse : 					

¹ Ces dispositions concernent le personnel de la Société Prestataire entrant dans les locaux de Société Générale ou dans les locaux des entités du groupe Société Générale (entités implantées en France).

² Selon s'il s'agit d'un contrat unique de prestation ou d'un contrat d'application d'une convention cadre de prestation de service.

³ La sous-traitance caractérise l'hypothèse où le cocontractant direct de Société Générale a recours à une autre société pour réaliser tout ou partie de la prestation objet du contrat de prestation de service.

La communication de ces informations est indispensable pour le *Client/Bénéficiaire* pour permettre l'entrée dans les locaux du personnel affecté à la Prestation. Faute de communication de ces informations, le personnel prestataire se verra refuser l'accès aux locaux.

A titre général, pour toute nouvelle entrée/sortie, la Société Prestataire devra fournir au *Client/Bénéficiaire* une actualisation de ces informations.

Ce document doit également être signé par la personne concernée.

Les informations communiquées dans le cadre du présent document sont destinées à Société Générale et nécessaire à cette dernière pour être en conformité avec ses obligations en matière de droit du travail.

La Société Générale est susceptible de communiquer des données à caractère personnel, en tant que de besoin pour les finalités visées ci-dessus :

- aux personnes morales membres du Groupe Société Générale, à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées,
- aux prestataires et sous-traitants qui interviennent pour son compte,
- à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées.

Par ailleurs, les traitements de données visées ci-dessus sont susceptibles d'impliquer des transferts de données à caractère personnel vers des pays non-membres de l'Espace Économique Européen, dont les législations en matière de protection des données personnelles ne sont pas reconnues comme adéquates par la Commission européenne, en raison notamment de la dimension internationale du Groupe Société Générale, des mesures prises pour assurer la sécurité des réseaux informatiques et des transactions, de l'utilisation des réseaux de paiement internationaux ou de la réalisation d'opérations de maintenance informatique.

Dans ce cas, la Société Générale met en œuvre les moyens permettant d'assurer la protection et la sécurité de ces données qui pourront néanmoins être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilitées du pays concerné, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données personnelles traitées, ainsi que celui de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement. Elles disposent également du droit de s'opposer, dès à présent ou à tout moment, à ce que les données soient utilisées à des fins de prospection.

Ces droits peuvent être exercés auprès [du gestionnaire du contrat].

Pour rappel, conformément à l'article « sous traitance » du Contrat, la Société Prestataire ne peut sous-traiter tout ou partie des obligations qui lui incombent sans l'accord préalable et écrit du *Client/Bénéficiaire*.

Fait à	_[lieu], le	[date]	
			A remplir obligatoirement en cas de sous-traitance

Signature de la Société Prestataire	Signature de la société sous-traitante de la Société Prestataire (le cas échéant)
Cachet de la Société Prestataire 21 avenue Victor Hugo 75016 PARIS RCS Paris 352 649 339 APE 6202 A	Cachet de l'entreprise sous-traitante (le cas échéant)
Signature de l'intervenant de la Société Prestataire concerné	Signature de l'intervenant de l'entreprise sous-traitante concerné (le cas échéant)